

Direction de l'Enfance, de la Petite Enfance
et de l'Éducation Scolaire
Service Petite Enfance
JPB/SDS/SF/ILPA

N°30/2023

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Signature avec la Ferme de Tiligolo d'un contrat de cession de droits de représentation d'un spectacle pour enfants et l'installation d'une ferme pédagogique au sein du Relais Petite Enfance municipal.

Le Maire de la Commune de Gonesse,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et 2122-23,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°74 du 3 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal au Maire – article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, précisée et modifiée en certains points par la délibération n°13 du 25 janvier 2021,

Considérant que dans le cadre des activités du Relais Petite Enfance municipal, la Ville souhaite proposer une animation pédagogique et nature à destination des assistantes maternelles et des enfants qu'elles accueillent,

Considérant dans ce cadre la volonté de la ville de faire appel à la Ferme de Tiligolo pour la représentation du spectacle « La ferme Tiligolo et ses mini spectacles » et l'installation d'une ferme pédagogique, le lundi 6 février 2023 au Relais Petite Enfance municipal situé Maison des habitants Louis Aragon.

DECIDE

- **De signer** avec la Ferme de Tiligolo, sise La Gaudrière, 79150 Saint-Maurice Etusson, le contrat joint à la présente décision,
- **De lui régler** la somme de 440 € TTC,
- **Dit** que les crédits seront inscrits au Budget 2023.

Il sera rendu compte de cette décision au Conseil municipal, lors d'une prochaine séance.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Fait à Gonesse, le 30 janvier 2023

Le Maire,



Jean-Pierre BLAZY

Le Maire soussigné, ATTESTE
que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **02 FEV. 2023**

Mis en ligne, le : **03 FEV. 2023**

Pour le Maire et par délégation
La Directrice Générale des Services


Corinne TAILLEUR

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Signature avec la Ferme de Tiligolo d'un contrat de cession de droits de

Objet de l'acte : représentation d'un spectacle pour enfants et l'installation d'une ferme pédagogique au sein du Relais Petite Enfance municipal.

.....
Date de décision: 30/01/2023

Date de réception de l'accusé 02/02/2023

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 2023DECISION30

Identifiant unique de l'acte : 095-219502770-20230130-2023DECISION30-AI

.....
Nature de l'acte : Arrêtés individuels

Matières de l'acte : 9 .1

Autres domaines de compétences

Autres domaines de compétences des communes

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....
Nom du fichier : Décision 30.pdf (99_AI-095-219502770-20230130-2023DECISION30-AI-1-1_1.pdf)